FINANCIAL AND CONSUMER SERVICES COMMISSION
regulation • education • protection

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS
réglementation • éducation • protection

Avis *:* L'exposé de principe sur la *Modernisation du cadre de délivrance des licences d'assurance du Nouveau-Brunswick* est disponible pour commentaires.

La Division des assurances de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, a publié un exposé de principe sur la *Modernisation du cadre de délivrance des licences d'assurance du Nouveau-Brunswick*.

Ce document présente les recommandations de la FCNB pour l'établissement d'un nouveau cadre de délivrance des licences pour les agents et les courtiers d'assurance autre que l'assurance vie au Nouveau-Brunswick.

Les intervenants sont encouragés à donner leurs commentaires sur les propositions mentionnées dans le présent exposé de principe. Bien que cet exposé de principe soit principalement orienté sur le cadre de délivrance des licences d'assurance pour les agents et courtiers d'assurance autre que l'assurance-vie, de nombreux sujets mentionnés concernent aussi les autres intermédiaires d'assurance, y compris les agents d'assurance vie et les experts en sinistres. Ainsi, nous sommes prêts à considérer les commentaires de ces intermédiaires.

Les soumissions doivent être présentées par voie électronique à secretary@fcnb.ca au plus tard le 22 janvier 2016. Les soumissions écrites peuvent aussi être envoyées par la poste ou par télécopieur aux coordonnées indiquées dans le document.